



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/1180  
16 décembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 15 DÉCEMBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE  
L'OUGANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de répondre au mémorandum de la République démocratique du Congo publié sous la cote S/1998/1146, et de demander que le texte de cette réponse soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'Ouganda  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) SEMAKULA KIWANUKA

ANNEXE

Lettre du Représentant permanent de l'Ouganda en réponse  
au mémorandum du Gouvernement de la République démocratique  
du Congo, daté du 2 décembre 1998

Le Gouvernement ougandais réfute catégoriquement les allégations sans fondement faites dans le mémorandum susmentionné selon lesquelles l'Ouganda aurait commis des crimes contre l'humanité et des violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Il présente ci-après l'horrible situation qui existe en République démocratique du Congo en se fondant sur des enquêtes menées par des organisations internationales et démontre que ce sont les autorités de ce pays qui ont commis de graves violations des droits de l'homme contre leur propre peuple.

Il est aujourd'hui reconnu à l'échelle internationale, par Amnesty International, Human Rights Watch et de nombreux autres organismes internationaux de défense des droits de l'homme et des organisations à vocation humanitaire, que depuis son arrivée au pouvoir, le régime de Kabila a été responsable de violations flagrantes des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Afin de dissimuler ces violations, les autorités de ce pays recherchent des boucs émissaires. En réalité, le conflit en République démocratique du Congo est une crise interne qui ne peut être maîtrisée faute d'un gouvernement central effectivement démocratique.

Le conflit a débuté dans les villes de Goma et de Bukavu en août 1998. Depuis lors, les forces gouvernementales auraient, selon Amnesty International, procédé à des arrestations arbitraires et illégales et exécuté des centaines de Congolais en raison de leur appartenance ethnique. Les représentants du Gouvernement ainsi que les médias ont sans cesse incité la population à attaquer les Tutsis. C'est ainsi, par exemple, que le 8 août 1998, des émissions de radio ont incité les auditeurs à se jeter sur les personnes au long nez.

À la réunion ministérielle tenue à Lusaka les 26 et 27 octobre 1998 au sujet du conflit en République démocratique du Congo, M. Amama Mbabazi, Ministre d'État des affaires étrangères (coopération régionale) a fait la déclaration ci-après, dont les autorités de la République démocratique du Congo n'ont jamais réfuté la teneur parce que la véracité des faits qui y sont rapportés est indéniable :

"Les problèmes internes en République démocratique du Congo sont notamment les tendances au génocide (nos troupes ont constaté dans l'est du Congo de nombreux massacres commis avant notre arrivée et à en croire les menaces proférées, d'autres auraient été commis si nous n'étions pas arrivés). En outre, les éléments dont on dispose prouvent que des exécutions extrajudiciaires ont eu lieu en République démocratique du Congo. Ces éléments existent à Kisangani, Bunia et Moba. À Isiro, des machettes ont été distribuées dans le cadre des préparatifs d'un éventuel génocide annoncé à la radio et à la télévision par des représentants du Gouvernement de Kabila. Ces annonces ont été faites par les autorités avant que les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie ne s'emparent d'Isiro."

Les responsables du présent régime avaient promis de respecter les droits de l'homme lorsqu'ils ont pris le pouvoir mais leur conduite est lamentable. Les opposants civils non armés, des journalistes ainsi que des militants des droits de l'homme ont été arrêtés et torturés et les forces gouvernementales ont fréquemment procédé à des exécutions extrajudiciaires. On trouvera ci-après un florilège accablant de violations flagrantes confirmées par des organisations internationales de défense des droits de l'homme et des organisations humanitaires. Il est établi que Kabila ne s'est pas conformé aux normes obligatoires du droit international humanitaire applicables aux situations de conflit armé en cours. En particulier, la République démocratique du Congo a refusé d'interdire que les populations et objets civils soient pris pour cible pendant les opérations militaires. La liste des attaques aveugles est interminable.

En outre, les autorités de la République démocratique du Congo non seulement n'ont pas pris, mais se sont refusé à prendre les mesures suivantes :

- Assurer un traitement humain à toutes les personnes détenues en rapport avec le conflit;
- Permettre et faciliter l'accès des organismes de secours aux régions touchées par la guerre afin que les non-combattants puissent recevoir des produits alimentaires, des médicaments et d'autres secours, et assurer la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire par voie routière, fluviale et aérienne;
- Permettre aux organisations internationales et aux organisations humanitaires de rendre visite aux personnes détenues en rapport avec le conflit;
- Interdire le recrutement et l'emploi d'enfants-soldats et faciliter la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion sociale de ces enfants;
- Enquêter sur les violations du droit international humanitaire commises par des membres de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo et établir leur responsabilité dans le cadre de procès offrant les garanties minimales prévues par le droit international humanitaire.

Au vu de ce qui précède, les accusations portées par les autorités de la République démocratique du Congo selon lesquelles l'Ouganda commet des violations des droits de l'homme contre les Congolais constituent une déformation inacceptable de la vérité. La conclusion que ces preuves permettent de tirer, c'est que le conflit actuel est l'aboutissement d'abus massifs des droits de l'homme et qu'Amnesty International l'a présenté à juste titre comme étant un rappel brutal que la stabilité et la prospérité ne peuvent se fonder sur les violations des droits de l'homme. Ce sont ces graves abus de pouvoir qui sont à l'origine de la crise. Il est évidemment commode pour les autorités de la République démocratique du Congo d'en rendre responsable leurs voisins, mais la crise intérieure ne se dissipera pas pour autant.

Un examen de la situation politique permet de relever le caractère totalement gratuit de ces allégations. Ce que la communauté internationale a pu observer est un bilan politique consternant et catastrophique. Une situation de népotisme et d'exclusion politiques. De nombreux groupes démocratiques de l'opposition qui, des années durant, avaient combattu la dictature de Mobutu, ont été exclus du pouvoir. Au premier rang de ces opposants figure Étienne Tshisekedi, qui a fait l'objet d'une mesure d'exil intérieur. La critique du régime s'est souvent soldée par l'emprisonnement, les plus chanceux, en la matière, ayant seulement perdu leur emploi. Le spectacle navrant qu'offre actuellement la République démocratique du Congo tient à l'absence d'un système politique ouvert et crédible. Le règne de l'arbitraire, le tribalisme et le népotisme ont entamé la confiance des Congolais qui avaient lutté en espérant que la chute de Mobutu favoriserait l'avènement d'un régime démocratique.

Les malheurs de la République démocratique du Congo ne peuvent être imputés à l'Ouganda. Ils tiennent plutôt à la faillite d'un État dont la collusion avec un groupe rebelle établi sur son territoire et l'appui qu'il lui apporte n'ont laissé d'autre choix à ses voisins que de se défendre.

À titre d'exemple, l'Ouganda a depuis longtemps noté avec préoccupation que des groupes de rebelles appuyés par le Soudan agissaient à partir de la République démocratique du Congo. Il s'agit notamment des Forces démocratiques alliées, du West Nile Bank et du Uganda National Rescue Front II, qui disposent tous de bases protégées en République démocratique du Congo d'où ils envahissent périodiquement l'Ouganda pour y commettre des atrocités.

En fait, c'est l'Ouganda qui a de sérieux griefs contre la République démocratique du Congo dont la collusion avec des mouvements rebelles établis sur son territoire permet à ces derniers de commettre des crimes contre l'humanité à l'encontre de la population ougandaise. Quelques exemples en sont fournis ci-après. Le Colonel Ebemba, l'officier de Mobutu qui a planifié et mené une attaque des Forces démocratiques alliées contre l'Ouganda le 13 novembre 1996, a été réaffecté par le régime de Kabila dans la province orientale de la République démocratique du Congo d'où partaient les opérations des forces démocratiques alliées. Ebemba pouvait ainsi continuer à faciliter les activités des ces forces tout comme il l'avait fait à l'époque de Mobutu. C'est à la suite d'une protestation énergique de l'Ouganda qu'il a été muté.

À partir de leurs bases en République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées mènent, depuis 1996, des attaques contre l'Ouganda, tuant de nombreux habitants, en blessant d'autres et détruisant des biens. Depuis le début de leurs activités en novembre 1996 jusqu'au 24 novembre 1998, quelque 552 personnes ont été tuées, plus de 256 blessées, 904 enlevées et environ 35 000 déplacées à l'intérieur du territoire. Toutefois, la plupart des personnes enlevées ont été secourues. L'attaque la plus révoltante est celle qui a conduit à un massacre au Collège technique de Kichwamba, le 8 juin 1998, dans l'Ouest de l'Ouganda, opération au cours de laquelle plus de 80 élèves ont été brûlés vifs et 100 enlevés. Les attaques les plus notoires des Forces démocratiques alliées ont été les suivantes :

Date	District	Lieu	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes enlevées
13 novembre 1996	Kasese	Mpondwe	20	—	400
30 avril 1997	Kasese	Kasese	50	—	—
23 juillet 1997	Bundibugyo	Ntoroko	28	12	14
Août 1997	Kabarole	Karambi	35	14	7
14 septembre 1997	Bundibugyo	Camp de réfugiés de Nyakahuka	30	—	—
8 juin 1998	Kasese	Collège technique de Kichwamba	Plus de 80	Plusieurs	100
1er août 1998	Kasese	Ville de Kasese	8	6	—

### Conclusion

L'Ouganda n'est pas responsable des violations des droits de l'homme qui se produisent en République démocratique du Congo. L'Ouganda n'a commis aucune atrocité. Au contraire, elle porte le plus vif intérêt à la restauration de la paix en République démocratique du Congo, car l'instabilité de ce pays a créé d'énormes problèmes humanitaires et entraîné la déstabilisation de ses voisins. Mais, dans le même temps, au moment où la région s'emploie à définir les modalités et les mécanismes d'un cessez-le-feu immédiat en République démocratique du Congo, nous déclarons catégoriquement que l'élément fondamental, dans la crise en République démocratique du Congo, est la nécessité impérieuse d'un dialogue interne entre toutes les parties congolaises. Pour résoudre que soit la République démocratique du Congo à détourner l'attention, nous affirmons catégoriquement que c'est par le dialogue que tous les problèmes qui concernent les différentes parties congolaises pourront être examinés et résolus. À cet égard, la République démocratique du Congo doit admettre le fait qu'il existe un véritable mécontentement dans le pays et que les autorités devraient engager des négociations directes avec tous les groupes de l'opposition. Il importe tout autant de reconnaître la légitimité des préoccupations sécuritaires des pays voisins. Il faudra adopter des mesures qui garantissent que le territoire de la République démocratique du Congo ne puisse plus être utilisé pour menacer la sécurité des pays voisins.

Les intérêts prioritaires de l'Ouganda se sont toujours fondés sur les considérations suivantes :

- La nécessité d'assurer une sécurité totale dans toutes les régions ougandaises ainsi que la protection des personnes et des biens;
- La volonté d'assurer la plus grande stabilité dans la région des Grands Lacs, car l'instabilité dans un pays voisin quel qu'il soit affecte directement notre propre sécurité et nos ressources économiques. En outre, nous croyons aux avantages que procurent la coopération et l'intégration économiques régionales.

Ces intérêts sont légitimes et permanents, et notre volonté de les défendre détermine la position que nous adoptons vis-à-vis de la crise en République démocratique du Congo.

Cela étant, l'Ouganda demeure attaché au principe de la non-ingérence et du bon voisinage, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Plus généralement, ce principe guide nos relations avec tous les pays voisins, y compris la République démocratique du Congo.

-----